

Les éléments incontournables de la Phase IV de la promenade Samuel-De Champlain

Par Patrick Albert et Daniel Guay

11 septembre 2023



La plage de la Promenade Samuel de Champlain a été fort populaire cet été. (Caroline Grégoire/Le Soleil)

POINT DE VUE / On doit se réjouir du fait que le ministre responsable de la Capitale-Nationale, Jonathan Julien, et la ministre des Transports, Geneviève Guilbault, soient dorénavant ouverts à l'idée de réaliser la phase IV de la promenade Samuel-De Champlain et de convertir l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard urbain. Mais avant d'aller plus loin, il faut s'assurer que le projet soit bien ancré dans les besoins du milieu et qu'il réponde aux attentes exprimées par la population.

Si l'accessibilité au fleuve et l'amélioration de la sécurité routière sont des besoins évidents, la création de véritables corridors de biodiversité faisant une grande place à la végétalisation et à la restauration de milieux naturels sont aussi des attentes essentielles. Ces espaces constitueraient une nouvelle trame verte et bleue permettant de mettre en valeur

des milieux naturels et des éléments du paysage fluvial, tout en étant un geste d'adaptation aux changements climatiques.

Pour que cette éventuelle phase IV soit un réel succès, nos consultations auprès de citoyennes et citoyens et d'organismes du milieu nous indiquent qu'il faut absolument qu'elle réponde aux exigences suivantes, maintes fois exprimées:

- 1.** Consulter la population avant de lancer un concours d'idéation. Les consultations faites il y a plusieurs années doivent être mises à jour pour refléter le contexte des changements climatiques, dont la réalité a été mise en évidence par l'été qu'on vient de vivre, la sensibilité environnementale exacerbée et l'évolution des attentes et des principes d'aménagement.
- 2.** Établir les bases du concours d'idéation sur la vision citoyenne exprimée; les travaux des experts et spécialistes doivent impérativement être connectés sur les attentes et le vécu du milieu afin de recréer un milieu de vie sain et respectueux de l'environnement. De plus, le jury de ce concours devrait faire une place importante aux citoyennes et citoyens du secteur.
- 3.** Convertir l'entièreté de l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard urbain. Cette conversion doit être pensée en gardant à l'esprit la présence voisine d'une artère principale, le boulevard Sainte-Anne, qui a lui aussi besoin d'être revitalisé de façon importante.
- 4.** Rendre à la nature une partie significative du littoral est en déminéralisant un fort pourcentage du territoire adjacent. Les battures de Beauport constituent un milieu écologique d'une richesse exceptionnelle dont une part importante a été détruite par les remblaiements successifs au fil des cent dernières années; il faut inverser cette tendance.
- 5.** Aménager un parc linéaire sur toute la longueur du littoral est pour créer un vaste corridor de biodiversité reliant entre eux les parcs de la rivière Saint-Charles, du domaine de Maizerets et de l'arboretum, de la rivière Beauport, de la rivière et de la chute Montmorency. Outre les pistes cyclables et les sentiers pédestres, ce parc linéaire devrait comporter des zones de forêt urbaine, notamment sur le site de l'ancien dépôt à neige D'Estimauville, ainsi que des aires de jeux, de baignade, de pêche et de chasse en saison, de repos et de contemplation permettant de côtoyer le fleuve.
- 6.** Prioriser l'aménagement de la portion située entre l'avenue D'Estimauville et le boulevard François-De Laval. C'est le territoire comportant le tronçon le plus dangereux de l'autoroute, mais il recèle aussi un potentiel important de renaturation et de mise en valeur des écosystèmes présents.
- 7.** Ouvrir un accès direct vers le secteur de la plage de la baie de Beauport via l'avenue D'Estimauville pour deux principales raisons:
 - fournir un accès plus direct aux installations récréotouristiques de la baie de Beauport, tout en créant un lien avec l'arboretum, le domaine de Maizerets et les quartiers résidentiels avoisinants;
 - résoudre un important enjeu de sécurité civile en fournissant un second accès à la péninsule Beauport du Port de Québec pour les secours externes en cas d'incendie ou d'autres incidents. Rappelons que ce secteur abrite un grand nombre de réservoirs de produits pétroliers et autres matières dangereuses. L'expérience vécue lors d'un incendie en 2007 a démontré que le seul accès actuel via le boulevard Henri-Bourassa ne peut garantir un accès sécuritaire en cas d'urgence.
- 8.** Décloisonner et rendre l'accès à la plage de la baie de Beauport gratuit en tout temps et appliquer ce principe de gratuité et d'accès universel dans tous les aménagements de la phase IV de la promenade.
- 9.** Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'embourgeoisement des quartiers du littoral est. Il faut que les populations habitant ces quartiers puissent continuer d'y vivre à des coûts abordables en mettant un frein à l'appétit des spéculateurs. Cela implique l'acquisition, par la Ville et avec l'aide des gouvernements supérieurs, d'un grand nombre de

terrains et de bâtiments qui seront consacrés à la création de logements sociaux, à des organismes à but non lucratif dans le secteur de l'habitation, à des coopératives d'habitation ou à d'autres initiatives permettant de mettre une part importante du parc de logements à l'abri du marché spéculatif.

La réalisation de la phase IV de la promenade Samuel-De Champlain sera un des plus importants chantiers à être réalisés dans notre ville. C'est une occasion unique de démontrer notre réelle volonté de s'adapter aux changements climatiques et de lutter contre les inégalités sociales et environnementales. Faisons en sorte que ce projet se réalise en accord avec une vision exprimée par la population et tenant compte de l'ensemble du secteur environnant, qu'il soit respectueux de l'environnement et qu'il permette une véritable amélioration de la qualité de vie des résidentes et résidents du littoral est.